

RAPPORT RELATIF
AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES
du CENTRE COMMUNAL
d' ACTION SOCIALE
d' EVRY-COURCOURONNES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 février 2021

Sommaire

1. Préambule

2. Le CCAS face à la crise sanitaire en 2020

2.1 Les aides alimentaires

2.2 Les aides sanitaires

2.3 Le maintien du lien social

2.4 La lutte contre la précarité numérique

3. Les orientations pour l'année 2021

3.1 Anticiper et s'adapter aux nouveaux besoins des habitants

3.2 Confirmer la lutte contre la précarité numérique

3.3 Poursuivre l'évolution de l'administration du CCAS et des prestations aux publics

3.4 Renforcer la participation citoyenne

1 – Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une **étape obligatoire et préalable** au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice à venir mais aussi pour les années futures, en fonction des priorités et des choix budgétaires proposés par l'exécutif.

Le rapport d'orientation

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus* ».

Ainsi, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le **Débat d'Orientations Budgétaires doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le ROB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et ils doivent pour cela disposer de suffisamment de temps pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

Étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe de l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, qui ne concerne pas le CCAS d'Evry-Courcouronnes. En effet, le CCAS n'a pas recours à des emprunts pouvant générer une dette et présente annuellement un budget équilibré tant en fonctionnement qu'en investissement.

En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il permet également d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit, en outre, être pris acte de ce débat par une **délibération spécifique**.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, bien que cet état des lieux soit restitué en conseil d'administration plusieurs fois par an, par les documents-cadres comme la présentation du budget, la présentation du compte administratif, les délibérations modificatives du budget, etc.

La crise sanitaire qui a frappé notre pays depuis près d'une année et qui se poursuit, a profondément modifié le contexte de préparation budgétaire, entraînant des choix budgétaires modifiés pour anticiper et prendre en compte du mieux possible ses conséquences.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que ses administrateurs souhaitent impulser.

2 – Le CCAS face à la crise sanitaire en 2020 :

L'année 2021 sera la troisième année de fonctionnement du CCAS d'Evry-Courcouronnes. Après sa création en 2019, le CCAS a garanti une offre de service équitable pour l'ensemble des habitants et un maintien des actions et évènements menés par les communes historiques.

Il s'est agi de poser et de stabiliser en 2020 une organisation, dans un contexte social et sanitaire qui ont fortement impacté le fonctionnement et ce à plusieurs niveaux.

Comme pour de nombreux services municipaux, il a fallu inventer et créer de nouvelles missions, de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux moyens de communication pour répondre au mieux aux besoins de la population et être au plus près des habitants.

Ce contexte de crise nationale a impacté le budget 2020 du CCAS, des actions nouvelles ont ainsi vu le jour et d'autres n'ont pas pu être mises en place.

Il aura fallu apporter des solutions à des besoins urgents et primaires tout en maîtrisant les dépenses du CCAS.

Si cette crise sanitaire n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des projets projetés fin 2019 pour l'année 2020, elle a mis en exergue de nouveaux besoins et surtout la nécessité d'innover dans les services proposés et les méthodes utilisées pour toucher le public le plus fragilisé.

L'année 2020 a par ailleurs été une année décisive sur le plan politique puisque les élections municipales ont eu lieu dans ce contexte inédit et si particulier.

Dans ce contexte, le CCAS a priorisé trois axes d'intervention, essentiels pour les habitants : les aides alimentaires, les aides sanitaires, le maintien du lien social.

2.1- Les aides alimentaires :

Pour le public Senior, le CCAS a dû adapter son offre de service notamment sur le plan alimentaire. Le premier confinement a contraint les personnes à rester chez elles, ne pouvant plus se rendre au restaurant municipal et devant limiter les déplacements dans les commerces.

Dans un premier temps, le dispositif de portage repas en place a connu un afflux conséquent. Nous avons noté une progression de 39,30% pour ex-Courcouronnes et de 43,06% pour ex-Evry de février à mars 2020.

Ce dispositif s'est avéré être adapté pour les seniors en perte d'autonomie, ceux qui souhaitent continuer à cuisiner ont fait part d'une satisfaction moindre. Aussi, le CCAS a proposé de créer une « plateforme d'entraide pour les seniors et personnes en situation de handicap ».

La plateforme a réuni une cinquantaine d'agents de la collectivité et bénévoles au service de 130 seniors sur la période des deux confinements. Le CCAS a travaillé en partenariat avec 3 commerces de proximité, une boulangerie, Carrefour, Carrefour market, Chronodrive et 3 pharmacies.

Beaucoup d'institutions et d'associations ont fermé leurs accueils au public. Le CCAS a dû renforcer l'aide alimentaire aux plus démunis (les familles des tranches 1 et 2 du quotient). En partenariat avec EPISODE, le CCAS a distribué 800 colis alimentaires pour un montant de 15 000€. Le CCAS a aussi distribué pour un montant total de 55 000€ des chèques alimentaires en fonction de la composition familiale.

2.2- Les aides sanitaires

Le CCAS a participé à la distribution des masques en tissu pour les seniors en livrant le foyer logement Rameau, en renforçant l'équipe des élus pour la distribution à domicile.

2.3- Le maintien du lien social

Le CCAS a pu maintenir sa première mission de lien social avec les habitants les plus en difficultés. Chaque jour, pendant les deux confinements, 200 seniors étaient appelés pour s'assurer de leur état de santé et pour leur permettre de garder un lien avec une personne extérieure.

Les travailleurs sociaux ont rapidement télé travaillé pour proposer des appels téléphoniques aux personnes bénéficiant d'un suivi social, des astreintes sociales pour orienter vers des cellules psychologiques notamment.

Bien-sûr le lien a aussi été maintenu avec nos partenaires associatifs et institutionnels. Les EHPAD ont été appelés deux fois par semaine tout comme des associations parmi lesquelles l'Union des Retraités d'Evry, ainsi que nos partenaires institutionnels tels que la Caisse d'Allocations Familiales ou la Maison des Solidarités.

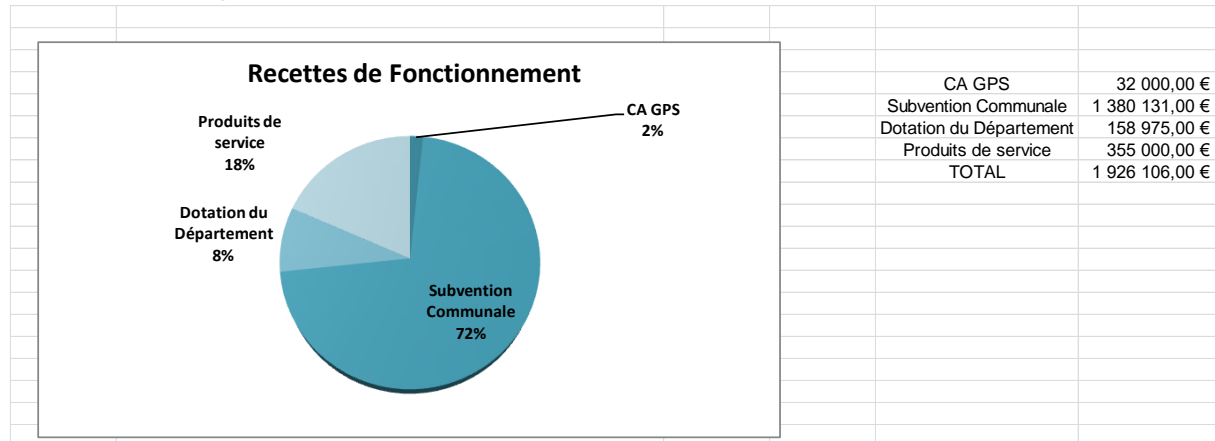
Dès que cela a été possible, nous avons rouvert le restaurant municipal en respectant les normes sanitaires. Cela a permis à une quarantaine de seniors de déjeuner ensemble pendant plusieurs mois.

2.4 – La lutte contre la précarité numérique

Malgré un contexte sanitaire très complexe pour maintenir des activités en présentiel, le CCAS a choisi de maintenir certains projets considérés comme essentiels, dans le respect de protocoles sanitaires stricts. Ainsi par exemple, les ateliers numériques ont été interrompus mais ont pu reprendre quelques mois pour permettre aux seniors, allocataires du RSA, d'accéder aux démarches numériques. Cela représente 42 ateliers pour 63 bénéficiaires. L'engagement du CCAS d'Evry-Courcouronnes dans cette démarche d'accès au numérique a été reconnue puisque l'Etat a financé 10 000 chèques supplémentaires et nous avons obtenu 5000 € de recettes au titre de la politique de la ville.

3 – Les orientations pour l'année 2021

Le CCAS assure une gestion rigoureuse de ses finances, avec en recette principale la subvention de la Ville ramenée au niveau de la subvention de 2019 soit 1 380 131 € contre 1 366 31 € en 2020. Dans le cadre de la convention relative au suivi des bénéficiaires du RSA, le Département verse une subvention à hauteur de 158 975 €.



Une nouvelle équipe municipale a pris ses nouvelles délégations avec une volonté affirmée d'offrir aux habitants une qualité de vie sur la ville. Le rôle du CCAS prend tout son sens dans le Vivre ensemble que souhaite insuffler la stratégie politique locale.

Indéniablement, l'année 2020 aura un impact social, sanitaire, économique sur le plan national et local. Le CCAS devra s'adapter dans ses propositions d'interventions ainsi que dans le contenu des aides, et faire preuve dans ce cadre à la fois d'innovation et d'agilité.

3.1 - Anticiper et s'adapter aux nouveaux besoins des habitants :

- Le maintien du montant des aides facultatives portées par le CCAS (70 000 €) :

Pour les ménages, l'impact financier de la crise sanitaire (chômage partiel, rupture de contrat, interim...) se fera aussi ressentir en 2021. Le CCAS doit continuer de soutenir les ménages dans les dépenses de charges quotidiennes comme le loyer, l'énergie...

Ce soutien s'inscrit dans une dynamique plus générale où l'accompagnement des personnes, au-delà des aides matérielles et financières qui peuvent leur être apportées, est un facteur essentiel de la reconnaissance de soi et de la restauration de l'autonomie. Le montant global défini pourra être réévalué au cours de l'année si la tendance des demandes de soutien financier est à l'augmentation.

Cette ligne budgétaire est proposée à hauteur de 70 000€.

- La création d'un Fonds d'aide à la formation et à l'employabilité :

Le CCAS est doté d'une Commission Permanente, émanation du Conseil d'Administration qui se réunit une fois par mois pour décider des aides financières demandées par des travailleurs sociaux de toute institution pour les habitants du territoire.

Au regard des dossiers étudiés dans cette instance, il est apparu nécessaire de porter une attention particulière aux demandes d'aide financière pour un projet d'entrée en formation et ou à l'employabilité des habitants. Cette aide pourra servir notamment à l'achat de matériel particulier pour une entrée en formation (uniforme, outils particuliers...). Au-delà de l'aspect budgétaire, la création de cette nouvelle aide demandera un travail en transversalité avec différents services municipaux (Jeunesse,...), des partenaires tels que Dynamique Emploi ou encore le Pôle Emploi.

Cela induit aussi la nécessité de retravailler avec les administrateurs du CCAS sur la rédaction d'un nouveau règlement des aides facultatives.

Pour l'année 2021, il est proposé d'abonder la ligne budgétaire à hauteur de 25 000€.

- Maintien d'un budget prévisionnel pour un Banquet des Séniors adapté à la situation sanitaire, une Semaine Bleue revue dans son organisation ou un voyage séniors

Le public sénior a vécu la crise sanitaire et les confinements de plein fouet. Nous avons dû suspendre les activités et événements liés aux séniors ou bien les modifier. Les modifications dues au contexte sanitaire n'ont malheureusement pas favorisé le lien social pourtant primordial pour cette population. Pour le maintenir cependant, des actions spécifiques ont été mises en œuvre telles que la mise en place d'une plateforme téléphonique d'appels réguliers aux séniors.

L'année 2021 doit être l'opportunité de réinventer les actions et les événements en maintenant un protocole sanitaire adapté.

Le Banquet Sénior a donc été prévu et inscrit dans le budget mais nous n'avons aucune certitude à ce stade quant au déroulé de ce dernier. De même les activités sportives reprendront quand le gouvernement le permettra et toujours dans le respect des règles sanitaires.

Trois actions auront un impact budgétaire significatif en 2021 : les Colis Séniors, la Restauration et les Subventions aux associations

- Les colis de fin d'année aux Séniors :

Les colis Séniors sont remis aux personnes âgées de 66 ans et plus inscrites sur le fichier dédié. Pour l'année 2020, l'élu en charge des Séniors a souhaité que les personnes puissent avoir le choix entre un colis et des bons d'achats (25€ /personne). Il semble que les séniors aient apprécié le fait d'avoir le choix et pour la moitié d'entre eux, ils ont choisi les chèques. La distribution a été adaptée aux normes sanitaires avec succès.

- Maintien de la restauration collective en respectant les normes sanitaires :

Le public sénior a la possibilité de bénéficier de la restauration collective selon trois modalités différentes : le portage repas, le Foyer Club, et la Résidence Rameau.

Les tarifs de la restauration sont votés en Conseil d'Administration selon une grille tarifaire adossée à un quotient. Les services de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud assurent désormais les fonctions de production et de livraison de portage de repas, et un nouveau cahier des charges relatif aux repas produits par la Cuisine Centrale du Canal a été mis en œuvre depuis l'automne dernier.

En 2020, le restaurant municipal a été fermé pendant les deux périodes de confinement puis a fonctionné en mode restreint (60 personnes maximum). Pendant ces mêmes périodes, les seniors ont beaucoup fait appel au portage des repas à domicile, cette activité a ainsi augmenté de façon importante.

Les tarifs de la restauration seniors évolueront en fin d'année 2021 ou au 1er janvier 2022, en lien avec le travail plus général conduit autour de l'harmonisation de la politique tarifaire de la Ville, et dans l'objectif notamment d'une plus grande équité.

- Des subventions aux associations en hausse passant de 289 902 € à 294 358 € :

Le CCAS a un rôle d'animateur d'action générale de prévention et de développement social sur le territoire en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, et en relation également avec la sphère associative. Ce rôle se traduit par le financement de certaines associations. Ce soutien financier est important pour les associations et participer au travail partenarial mis en place.

L'ASAMD, le CLIC sont les associations soutenues dans le secteur des seniors et du maintien à domicile.

Concernant l'aide alimentaire, les associations ont joué un rôle essentiel en 2020. C'est un sujet sur lequel le CCAS a commencé à travailler en fin d'année pour réunir, fédérer et mettre en réseau les associations d'aide alimentaire sur le territoire. Ce travail semble convenir et répondre aux besoins des associations, et il est proposé de le conforter en 2021.

Nous proposons d'augmenter la ligne budgétaire dédiée au soutien aux associations pour anticiper des projets solidaires qui pourraient voir le jour comme des maraudes ou autre.

3.2 – Confirmer la lutte contre la précarité numérique

En France, ce sont environ 13 millions de Français qui n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec les usages, et 6,7 millions de nos concitoyens qui ne se connectent jamais à internet. Dans le même temps l'Etat décide de l'objectif du « tout numérique » pour faciliter le quotidien de nombreuses personnes et répondre aux besoins des usagers. L'objectif est la dématérialisation de 100% des démarches d'ici 2022.

Le numérique se veut être facilitateur et permettre l'accès au plus grand nombre, il est pourtant parfois excluant pour une partie de la population.

La collectivité s'engage à développer des actions autour du numérique et à faciliter l'accès pour lutter contre l'illectronisme. Un espace numérique va être créé à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Pour faire face à ce constat de risque de l'exclusion, le CCAS d'Evry-Courcouronnes se mobilise pour développer des actions qui favorisent l'accès au numérique des plus éloignés.

En 2019, nous avons expérimenté la mise en place de formation gratuite pour les allocataires du RSA et les Seniors avec la distribution de chèques APTIC. Cette expérimentation a été une réussite. Nous souhaitons étendre ces formations au plus grand nombre : jeunes, demandeurs d'emploi et les seniors et notamment aux habitants des quartiers politique de la ville.

La participation du CCAS dans la rédaction de la Convention Territoriale Globale avec la CAF a induit la mise en place de projets autour du numérique. Le CCAS réfléchit à mener des actions autour du numérique comme par exemple : créer un guide numérique à destination des habitants, valoriser les actions d'inclusion numériques déjà existantes et les développer sur les territoires non couverts, former les professionnels, recruter des médiateurs numériques (adultes relais), co-organiser un forum sur le numérique en partenariat avec d'autres services municipaux ou encore s'inscrire dans les micro-folies.

Persuadé que cette thématique relève d'un besoin de la population et nécessite un travail en transversalité avec les partenaires du territoire, le CCAS a décidé de signer une convention avec l'Agglomération pour accéder au Pass Numérique.

Impulsé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Pass Numérique est un dispositif permettant aux personnes éloignées du numérique d'accéder au travers de chèques numériques, dans des lieux préalablement qualifiés et référencés, à des services d'accompagnement numérique avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers-payeur.

Le CCAS poursuit son engagement à un financement sur son budget à hauteur de 25 000 € par an pour la durée de la convention relative à ce dispositif, soit jusqu'au 30 juillet 2023, correspondant à l'attribution 10 000 pass numériques pour une valeur totale de cent mille euros (100 000 €).

En 2021, nous souhaiterions développer la prise de rendez-vous en ligne pour certaines prestations comme la domiciliation, l'aide sociale ou encore la demande logement. Ce système informatique se développe sur la collectivité à l'aide d'un logiciel spécifique.

Nous pensons nécessaire de former les professionnels au numérique mais aussi à la pédagogie autour du numérique pour que l'outil informatique devienne un véritable outil d'accompagnement des usagers.

Nous avons prévu un budget de formation de 9 000 €

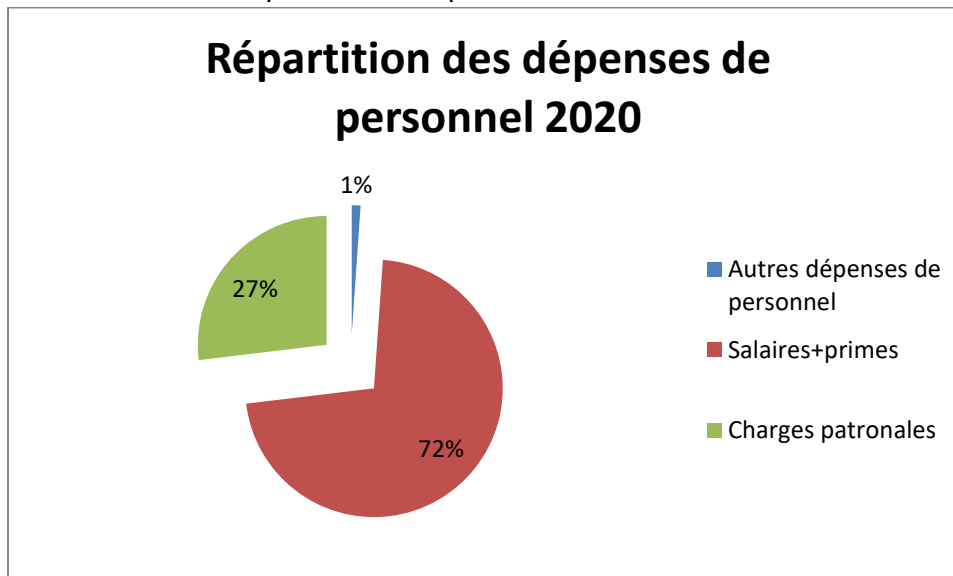
3.3 – Une évolution de l'administration du CCAS et des prestations aux publics

- La structure de la masse salariale du CCAS :

En 2020, le montant total des dépenses de personnel s'élève à 799 690 €. Cela représente une augmentation de 0,8% par rapport à 2019. Comme pour la Ville cette augmentation est principalement due:

- à la mise en œuvre du RIFSEEP (réforme du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au mois de février,

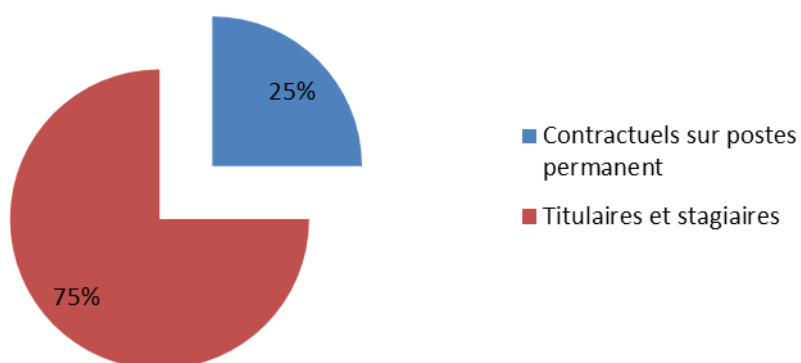
- à la poursuite du dispositif pluriannuel PPCR (Parcours Professionnels, Carrière et Rémunérations)
- à une revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories B et C,
- au versement de la prime COVID pour un montant de 3 750€



Au 31 décembre 2020 les effectifs du CCAS comptent 20 agents soit 18,57 ETP et demeurent stables par rapport à l'année 2019. La répartition titulaires/contractuels a légèrement évolué du fait de remplacement d'agents titulaires par des agents contractuels.

En 2020 les emplois à temps complet représentent 80% des effectifs, les femmes étant très majoritairement représentées.

Répartition des effectifs 2020



L'évolution prévisionnelle de la masse salariale pour l'année 2021 est principalement impactée par les mesures exogènes telles que :

- l'effet GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité), augmentation automatique des salaires et des charges du fait de l'ancienneté et de la prise d'échelons réglementée par le statut de la fonction publique. Cela représente d'une année à l'autre une augmentation de 1,4% environ,
- l'augmentation du SMIC horaire de + 1% (de 10,15 €/h à 10,25 €/h) au 1er janvier 2021

L'évolution des dépenses de personnel est impactée également par le versement du complément indemnitaire annuel ainsi que par les mouvements du personnel.

- Expérimenter de nouvelles méthodes d'interventions sociales :

Depuis plusieurs années, le contexte social national est mouvementé, réinterrogé dans son ensemble par les habitants. Le système d'aide est remis en question, accusé d'iniquité. La proximité au public se complexifie notamment pour les services publics. Les travailleurs sociaux doivent être en première ligne de ces échanges et le réceptacle des personnes en difficultés sociales. Les travailleurs sociaux voient leur métier se transformer et parfois ressentent un écart entre leur formation initiale et le terrain auquel ils sont confrontés. Aussi, nous souhaitons leur donner des moyens qui leur permettraient d'appréhender au mieux les publics difficiles.

Nous proposons, dans un premier, une observation de leurs pratiques avec l'appui d'un cabinet extérieur puis une formation pour être sensibilisés à de nouvelles pratiques. Cette « pause » et réflexion dans leur quotidien permettront de prendre de la distance, dynamiser et favoriser l'amélioration en continue des techniques professionnelles.

- Un secteur séniors répondant à des axes renforcés :

L'augmentation régulière du public sénior de la commune d'Evry-Courcouronnes, dans sa diversité culturelle, sociale et économique, à des différents niveaux d'âges à prendre en compte, doit nous amener à revisiter notre approche et nos actions afin de définir une nouvelle politique gérontologique municipale.

Il est en particulier proposé de travailler autour de quelques axes principaux, parmi lesquels :

- les séniors bien dans leur ville
- les séniors bien dans leur vie
- mieux connaître la population pour mieux informer et favoriser la proximité

Une adaptation du Pôle Séniors va en conséquence être conduite, à travers notamment le recrutement d'un Responsable de Pôle.

En matière d'investissement, un minibus seniors doit être acheté et correspondre aux normes écologiques. Le travail mené depuis plusieurs mois s'est heurté à la difficulté de trouver des véhicules « propres » et adapté au transport des Personnes à mobilité Réduites (PMR). Les premiers devis donnent un ordre d'idée de la dépense à venir d'environ 80 000€.

3.4 – Renforcer la participation citoyenne

La Ville a décidé de repenser sa politique de participation citoyenne. Le CCAS souhaite s'inscrire dans cette démarche pour aller à la rencontre des habitants et impulser une dynamique au plus proche de leurs besoins et de leurs souhaits.

Le CCAS sera donc partie prenante des actions proposées et menées dans le cadre de cette démarche transversale.

Le travail social nous apprend que l'accompagnement des personnes, au-delà des aides matérielles qui peuvent leur être apportées, est un facteur essentiel de la reconnaissance de soi et de la restauration de l'autonomie. L'action sociale municipale, qui a su répondre dans les premiers moments de la crise sanitaire et sociale, aura là aussi à s'adapter durablement pour apporter des réponses concrètes et de proximité aux familles vulnérables et fragilisées.

Favoriser et faciliter l'accès aux droits, dans tous les domaines, par un accompagnement et un soutien de qualité, s'adapter à une évolution des besoins de notre population doit donc continuer à être une perspective forte du CCAS d'Evry-Courcouronnes, qui doit dans ce cadre se réinventer tout en maintenant une gestion rigoureuse de son budget.